

Katimavik



# Guide du partenaire d'emploi

Offrez un emploi aux jeunes et bénéficiez de  
subventions salariales et de leur contribution à  
votre main-d'œuvre

 **FUTUR**  
PARFAIT



**Katimavik**



## Katimavik : mission, objectifs, vision

Katimavik est un organisme à but non lucratif qui propose aux jeunes Canadiens des programmes d'apprentissage basés sur le service volontaire. Depuis 1977, plus de 36 000 jeunes participants à nos programmes ont développé leurs compétences tout en aidant les communautés.

Notre mission est de soutenir le développement des jeunes de tous horizons afin qu'ils deviennent des citoyens engagés, altruistes et outillés pour exercer leur leadership et ainsi contribuer à l'amélioration du pays.

Katimavik collabore avec d'autres organismes pour favoriser la compréhension, le respect et la réconciliation avec les peuples autochtones et avec les citoyens provenant de cultures, de régions et de milieux variés.

Notre vision est des jeunes de tous horizons, engagés et autonomes, travaillant à créer des relations équitables afin de transformer les communautés et l'environnement, tout en se développant individuellement et en contribuant à construire un pays meilleur.

## Futur Parfait, c'est quoi?



Futur Parfait est un programme d'employabilité créé par Katimavik avec le soutien d'Emploi et Développement social Canada.

Tout en faisant partie d'une approche d'emploi pour les jeunes dans les collectivités du Québec, de l'Ontario et de la Saskatchewan, Futur Parfait par Katimavik vise à stimuler l'employabilité et le professionnalisme des jeunes travailleurs et offrir des expériences de travail ayant un potentiel d'emploi à long terme.

**Katimavik**



## Futur Parfait par Katimavik:

- Un emploi dans une entreprise ou une organisation d'une durée 11 à 12 semaines, à raison de 35 à 40 heures par semaine de 5 jours.
- Un programme d'apprentissage où le participant pourra mettre en pratique, développer et acquérir des compétences liées à l'emploi qui seront utiles et transférables.
- Un salaire payé par l'employeur et subventionné.
- L'option d'être relocalisé dans une autre communauté pendant 12 semaines avec un hébergement partagé fourni.
- Contact avec un agent de développement d'emplois – Le développeur d'emploi (DE) soutient et coordonne les projets dans les différentes sphères du programme. Il constitue le principal contact avec les employeurs.

## Dates et durée du programme

Trois cohortes de Futur Parfait sont prévues chaque année :

Cohorte d'hiver : début janvier à fin mars.

Cohorte d'été : de la mi-mai au à la mi-août.

Cohorte d'automne : de la mi-septembre à la mi-décembre.

Pour des dates de départ précises, veuillez visiter le site Web de Katimavik <https://katimavik.org/fr/futurparfait/>

Dans le cas où vous devenez un partenaire d'emploi il vous sera demandé de vous engager pour une période de trois mois au cours de laquelle vous fournirez un emploi rémunéré et subventionné à votre participant Futur Parfait par Katimavik à raison de 35-40 heures par semaine.

**Katimavik**



## Soutien fourni par le programme Futur Parfait par Katimavik

Le programme Futur Parfait par Katimavik s'engage à mettre à la disposition de ses partenaires :

### **Des jeunes disponibles pour un emploi à temps plein :**

**35 à 40 heures de travail par semaine, pendant environ 12 semaines,** rémunérées par l'employeur et subventionnées par Katimavik à 90 % du salaire minimum.

Une fois le programme Futur Parfait terminé Katimavik aidera les jeunes dans leur transition vers un travail à temps plein.

### **Un agent de développement d'emploi du programme Futur Parfait qui :**

Accompagne les participants dans leur parcours au sein du programme Futur Parfait.

S'assure que les attentes du programme Futur Parfait sont satisfaites.

Participe au processus de sélection des participant et révisé le contrat de travail entre le partenaire de travail et le participants.

## Salaires subventionnés

Katimavik versera aux partenaires de travail une subvention représentant 90 % du salaire minimum provincial. Ces subventions seront versées par Katimavik aux partenaires d'emploi par transfert électronique (une fois par mois maximum). Pour recevoir ces fonds, chaque partenaire de travail est tenu de fournir à Katimavik :

Une copie des talons de paie du participant;

Un formulaire de contribution financière dûment rempli.

Le paiement anticipé de Katimavik aux partenaires d'emploi est possible sur demande spéciale, au besoin.

**Katimavik**



## Votre rôle en tant que partenaire de travail

En tant que partenaire d'emploi, vous offrez une expérience de professionnelle rémunérée aux jeunes adultes qui participent au programme Futur Parfait par Katimavik. En retour, vous bénéficiez de l'engagement et du travail de jeunes qui vous aident à atteindre vos objectifs et à accomplir votre mission.

Dans le cadre du partenariat avec Katimavik, votre organisme s'engage tout au long de la trimestre à :

- Fournir un soutien et une supervision adéquate au participant.
- Fournir une expérience de travail professionnelle au participant et s'assurer que des mesures de sécurité appropriées sont en place sur le lieu de travail.
- Répondre rapidement aux demandes de l'agent de développement d'emploi ou de tout autre membre de l'équipe de Futur Parfait.
- Couvrir les coûts obligatoires liés à l'emploi (charge de l'employeur) et un minimum de 2 \$ de l'heure de plus que le salaire minimum.

Le coût de 2\$/heure supplémentaire peut être directement sur le salaire du participant ou en nature. Si cela est donné en nature, l'employeur doit prendre en compte le prix courant. Exemple; l'employeur décide de fournir les repas au participant, les repas sont vendus généralement 10\$ aux employés et coûtent à l'employeur 4\$ à produire. L'employeur devra comptabiliser seulement le coût de 4\$/jour et non le prix vendu aux employés.

**FUTUR**  
PARFAIT



**Katimavik**



### **En début de trimestre :**

1. Nommer une personne contact au sein de l'organisation qui sera responsable des communications avec le DE.
2. Offrir au participant, si nécessaire, une formation sur la manipulation sécuritaire des outils et des machines nécessaires à l'accomplissement de son travail et fournir tout équipement nécessaire à l'accomplissement de la tâche.
3. Remplir un contrat de travail avec le participant.

### **À la fin du trimestre :**

1. S'il y a lieu, rencontrer les participants pour leur offrir l'opportunité de continuer à travailler au-delà du programme Futur Parfait.
2. Sur demande, remplir tout formulaire ou document d'évaluation des participants requis pour la reconnaissance du stage par un établissement d'enseignement.

## **Inscription, sélection et processus de jumelage**

Vous trouverez ci-dessous les différentes étapes que votre organisation devra suivre afin de participer au programme Futur Parfait et accueillir un participant subventionné.

Vous pouvez contacter le développeur d'emploi pour en savoir davantage à propos des dates importantes liées à ces différentes étapes ou de toute autre question. Veuillez prévoir du temps afin d'assurer le bon déroulement des étapes 3 et 4.

**Katimavik**



## **Étape 1 : enregistrement des partenaires d'emploi**

Les employeurs qui souhaitent participer au programme Futur Parfait et accueillir un participant subventionné doivent remplir le formulaire d'inscription en ligne dans lequel ils détailleront la description du poste offert et les conditions d'emploi pour chacun des participants qu'ils souhaitent accueillir.

De plus, vous certifierez que :

- Vous êtes légalement en mesure de fournir un emploi à temps plein à des personnes qui sont employables au Canada.
- Le ou les participants que vous accueillerez après l'acceptation du partenariat d'emploi seront traités de la même manière que tous vos autres employés.
- Les activités liées à l'emploi lui-même ne contreviennent à aucune loi ou réglementation.

## **Étape 2 : sélection des partenaires d'emploi**

Si l'enregistrement de l'entreprise ou l'organisme participant est valide pour toute l'année, la sélection des partenaires d'emploi se fait à date fixe, environ deux mois avant le début de chaque cohorte de participants.

La sélection des partenaires de la prochaine cohorte se fait sur la base des critères d'admissibilité énoncés sur le site Web de Katimavik ainsi que sur l'analyse de la meilleure correspondance entre les profils des participants et les postes offerts par les partenaires de travail.

Une fois l'admissibilité du partenaire d'emploi confirmée, les postes offerts sont examinés individuellement et conjointement avec d'autres postes offerts dans la même région. Les critères d'évaluation sont les suivants :

**Katimavik**



- Le travail proposé doit être adapté aux profils des participants disponibles tout en offrant d'autres possibilités de développement de l'employabilité.
- Le poste proposé offre l'opportunité de poursuivre l'emploi subvention Futur Parfait terminée.

### **Étape 3 : diffusion des offres d'emploi et inscription des participants**

À partir du moment où les partenaires d'emploi et les offres d'emploi sont sélectionnés, ils sont partagés avec les participants du programme Futur Parfait par Katimavik et aux jeunes qui envisagent de présenter une demande au programme.

Nous invitons également nos partenaires à diffuser l'invitation à participer au programme Futur Parfait sur leurs propres réseaux.

Pour chacune des cohortes, l'inscription des participants se fait sur une période d'environ 4 à 8 semaines, dans des délais bien définis. Les intéressés sont invités à postuler en ligne.

À ce stade, les partenaires d'emploi devront nous envoyer par courriel une preuve d'assurance responsabilité attestant que leur organisation sera couverte pour la durée du stage. Par exemple, une copie de la première page du contrat d'assurance.

### **Étape 4 : jumelage**

Une fois que les participants ont été intégrés à leur cohorte Futur Parfait, les développeurs d'emplois enverront les candidatures appropriées aux partenaires d'emploi. Chaque partenaire d'emploi doit ensuite mener un entretien avec le ou les candidats qui l'intéressent.

Lorsque le partenaire d'emploi a choisi le candidat qu'il souhaite accueillir, il avise le DÉ qui pourra confirmer la disponibilité. Le partenaire d'emploi contacte alors directement le candidat pour l'informer de la nouvelle et la correspondance est confirmée. Si ce dernier accepte, le jumelage est confirmé.



**Katimavik**



Veillez tenir compte de la rapidité avec laquelle vous traitez les candidatures, car les candidatures peuvent être envoyées à plus d'un partenaire d'emploi. Nous vous encourageons à vérifier auprès du DE les dates importantes afin de planifier le temps nécessaire à la conduite des entretiens et à l'intégration de votre nouvel employé.

## Des commentaires ou des questions?

Merci d'avoir pris le temps de consulter ce guide. Pour toute question ou commentaire, n'hésitez pas à contacter Danielle Kraus, gestionnaire adjointe du programme Futur Parfait par Katimavik, à 514-868-0898 / poste 2840 ou à [dkraus@katimavik.org](mailto:dkraus@katimavik.org).

The logo features a stylized 'F' composed of an orange circle on the left and a green arrow pointing right. To the right of this symbol, the word 'FUTUR' is written in a bold, green, sans-serif font, and 'PARFAIT' is written below it in a blue, sans-serif font.

